

**12703/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 octobre 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 octobre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)

**E 10623**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 octobre 2015  
(OR. en)

12703/15

**LIMITE**

**CORLX 107  
CSDP/PSDC 519  
CFSP/PESC 594  
MAMA 144  
RELEX 768  
CONUN 188  
CSC 208  
EUNAVFOR MED 21**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)

---

**DÉCISION (PESC) 2015/... DU CONSEIL**

**du ...**

**modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire  
de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale  
(EUNAVFOR MED)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 mai 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)<sup>1</sup>.
- (2) Le 24 septembre 2015, le commandant de l'opération a proposé de dénommer l'opération "SOPHIA".
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2015/778 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2015/778 du Conseil du 18 mai 2015 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED) (JO L 122 du 19.5.2015, p. 31).

*Article premier*

*Nom de l'opération*

Dans le titre et dans l'ensemble du texte de la décision (PESC) 2015/778, le nom "EUNAVFOR MED" est remplacé dans tous les cas par "EUNAVFOR MED opération SOPHIA" et toutes les modifications grammaticales nécessaires sont effectuées.

*Article 2*

*Entrée en vigueur*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---